

Sécheresse dans l'Ain

VIGILANCE



Usages domestiques – les bons gestes



Ne pas laisser couler l'eau inutilement

Prendre une douche plutôt qu'un bain



Bien fermer les robinets d'eau

Installer des appareils qui réduisent la consommation d'eau : mousseur de robinet, chasse d'eau à double débit



Repérer les fuites en surveillant son compteur

Réparer les fuites d'eau



Ne pas prélever la vaisselle

Faire tourner lave-linge et lave vaisselle seulement quand ils sont pleins et en mode « éco »

Choisir des appareils moins gourmands en eau



Récupérer l'eau de pluie ou de rinçage pour arroser son jardin

Privilégier les arrosages à la « fraîche »



Pailler les sols pour arroser moins (avec des déchets de tonte de gazon, des copeaux)

Vous voulez connaître les restrictions qui s'appliquent sur votre commune, consulter le site [VigiEau](http://www.vigiEau.fr). Pour plus de détails, consulter le site de la Préfecture de l'Ain <http://www.ain.gouv.fr>

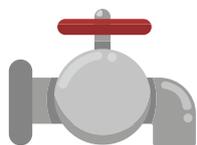


Limitations temporaires des usages de l'eau

Département de l'Ain

VIGILANCE

Particuliers



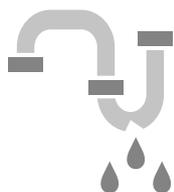
Installez des mousseurs de robinets pour économiser de l'eau !



Remplissez complètement vos machines à laver avant de les faire fonctionner !



Préférez une douche de 5 minutes au bain !



Repérez et réparez les fuites d'eau !



Installez une chasse d'eau à double commande !



Récupérez l'eau de pluie pour l'arrosage des plantes !

